



## Fin des activités sportives

Par **cocoon38**, le **14/03/2011** à **20:44**

Bonjour,

Nous sommes séparés depuis 4 ans et le père voit son fils 1 fin de semaine sur 2.

Mon fils fait depuis qu'il est tout jeune (21 mois) des activités sportives. Il a maintenant 8 ans et voilà que son père m'annonce qu'il ne désire plus aller aux activités de son fils les fins de semaine (patin de vitesse). Il ne m'autorise pas non plus à faire le voyage de mon fils afin qu'il poursuive son activité sportive.

C'est moi qui paye tous les frais des activités parascolaires.

Le père s'entête et mon fils est triste car il sait qu'il ne progressera pas s'il ne va patiner qu'un fin de semaine sur 2.

Est-ce qu'il y a un recours qui peut être fait ??

Merci de votre aide

Par **Melanie555**, le **19/03/2011** à **15:15**

Vous n'avez d'autre alternative que de saisir le JAF pour lui demander d'avoir l'enfant les jours pendant lesquels il doit continuer à participer à ses activités.

Car aujourd'hui le père refuse d'assumer l'accompagnement à ces activités, et demain il

refusera de l'accompagner pour passer un examen important !

L'exercice de l'autorité parentale ne donne pas que des droits. Il faut que le papa comprenne qu'il ne peut s'opposer à tout sans raison. Et si pour cela il faut une décision de justice, vous n'avez d'autre choix que de saisir le JAF.